

Législature : 2011 – 2016

Année : 2013

Séance : 1

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU
LUNDI 29 AVRIL 2013**



1.	Appel et approbation de l'ordre du jour.....	3
2.	Assermentation de deux nouveaux conseillers.....	4
3.	Adoption des procès-verbaux des séances des 25 novembre et 7 décembre 2012.....	4
4.	Courrier.....	4
5.	Communications du Bureau.....	5
6.	Préavis 01/2013 : Demande de crédit pour la réfection des captages des sources du Renard et de Bron.....	5
7.	Préavis 02/2013 : Demande de crédit complémentaire pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes.....	9
8.	Préavis 03/2013 : Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Plafond d'endettement (législature 2013-2016) et modification des statuts.....	9
9.	Communications de la municipalité.....	13
9.1	Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard.....	13
9.1.1	Administration communale.....	13
9.1.2	Statistique.....	14
9.1.3	Le Courrier.....	14
9.1.4	Amicale des Savigny.....	14
9.1.5	Mobility.....	14
9.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	14
9.2.1	Déchetterie.....	15
9.2.2	Déchets.....	15
9.2.3	Réseau routier.....	15
9.2.4	Routes de Chexbres et de Lutry.....	15
9.2.5	Travaux 2013.....	15
9.2.6	Forêts.....	15
9.3	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	15
9.3.1	Transport scolaire.....	16
9.3.2	ASIJ.....	16
9.4	Informations données par M. Sylvaire Coquil.....	16
9.4.1	SDIS.....	16
9.4.2	Police.....	16
9.5	Informations données par M. Jacques Ochs.....	17
9.5.1	Chiffres Service des eaux.....	17
10.	Divers et propositions individuelles.....	17

Salutations

Mme la présidente ouvre la séance du Conseil en saluant :

M. le syndic, Mme la municipale, MM. les municipaux, Mmes et MM. les conseillères et conseillers, Mme la secrétaire municipale, Mmes et MM. les représentants de la presse et le public.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Laurence Libal

Sont excusés : M. Yves Beutler
M. Ralph Brühlmann
M. Frédéric Dufey
M. Stefan Giardiello
Mme Ruth Guggiari

Est absente : Mme Berthe Vaney

Sont présents : 51 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 6 février 2013, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Assermentation de deux nouveaux conseillers.
3. Adoption des procès-verbaux des séances des 25 novembre et 7 décembre 2012.
4. Courrier.
5. Communications du Bureau.
6. Préavis 01/2013 : Demande de crédit pour la réfection des captages des sources du Renard et de Bron.
7. Préavis 02/2013 : Demande de crédit complémentaire pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes.
8. Préavis 03/2013 : Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Plafond d'endettement (législature 2013-2016) et modification des statuts.
9. Communications de la municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de deux nouveaux conseillers

Suite aux démissions de M. Christian Lavanchy et Mme Lena Davison en fin d'année dernière, le Bureau a fait appel à leurs suppléants qui ont accepté la charge de conseillers communaux.

Mme la présidente appelle donc Mme Jenny Vargas et M. Cusin à se présenter devant l'assemblée afin de prêter serment. Après lecture du serment légal, elle procède à leur assermentation.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 25 novembre et 7 décembre 2012

La discussion concernant les procès-verbaux est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, les procès-verbaux sont soumis au vote l'un après l'autre. Ils sont adoptés, avec deux abstentions.

Mme la présidente remercie la secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux.

4. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Mail de Mme la secrétaire municipale, daté du 8 janvier, informant que la séance du Conseil communal agendé au 18 mars 2013 est annulée et reportée au 29 avril 2013.
 - Lettre de M. Albert Cusin, datée du 15 février 2013, informant qu'il accepte son mandat de conseiller communal.
 - Lettre de Mme Anne-Marie Jenny Vargas, datée du 16 février 2013, informant qu'elle accepte son mandat de conseillère communale.
 - Lettre de la municipalité, datée du 13 mars 2013, demandant la convocation du Conseil communal le lundi 29 avril 2013.
 - Lettre du conseiller communal Gilbert Dufour, datée du 18 mars 2013, informant de sa démission du Conseil communal.
 - Lettre du conseiller communal Philippe Etter, datée du 28 mars 2013, informant de sa démission du Conseil communal.
- Leurs suppléants seront convoqués pour la prochaine séance du mois de juin.

5. Communications du Bureau

Votations du 3 mars 2013

Le taux de participation pour Savigny a été d'environ 55 %, contre 46 % pour la moyenne Suisse, ce qui est relevé par Mme la présidente.

Politique familiale

Accepté 755 oui pour Savigny, par 54,3 % au niveau Suisse
360 non

Rémunérations abusives

Accepté 717 oui pour Savigny, par 67,9 % au niveau Suisse
415 non

Aménagement du territoire

Accepté 575 oui pour Savigny, par 62,9 % au niveau Suisse
536 non

Course

Les coupons-réponse pour la participation ou non à la course du 29 juin sont à rendre au plus tard d'ici la fin de la semaine pour les personnes qui auraient oublié de les remettre au Bureau. Il est indispensable de communiquer le nombre de participants pour la réservation du car.

6. Préavis 01/2013 : Demande de crédit pour la réfection des captages des sources du Renard et de Bron

La rapporteure de la commission, Mme Bron, est priée de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions de son rapport.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et appelle la rapporteure de la commission des finances, Mme Mary-Lou Widmer, pour lire les conclusions de celle-ci.

Mme la présidente ouvre la discussion générale sur le préavis.

Mme Simanis revient sur le rapport de la Commission des finances qui relève les honoraires excessifs du professeur Aurèle Parriaux, chargé de l'étude et de la direction des travaux, qui totalisent environ 20 % du projet. Elle est étonnée de lire que le seul justificatif est que les honoraires sont semblables aux montants des précédents préavis. Ce n'est pas parce que quelqu'un s'estime professeur à l'EPFL

ou l'Université qu'il faut lui accorder une confiance aveugle. Un privé n'accepterait jamais de payer des montants aussi élevés sans avoir un minimum de détails à sa disposition et sans chercher une comparaison auprès d'autres experts. M. Parriaux a eu une tâche d'enseignement très lourde pendant qu'il s'occupait parallèlement de ce département qui est fermé maintenant. Il y a d'autres experts à Lausanne et il serait facile d'obtenir une comparaison d'honoraires d'au moins deux experts dans ce domaine qui doit être compétitif comme tout autre domaine commercial. C'est le devoir des conseillers communaux de contrôler ces dépenses et d'exiger des devis détaillés, ils ont déjà très peu de marge pour donner leur point de vue.

M. Ochs rappelle que la municipalité travaille depuis de nombreuses années avec le professeur Parriaux, qui est recommandé par le SCAV et le Canton. C'est quelqu'un apparemment de très sérieux et qui offre des garanties de bons résultats. Les honoraires sont basés sur la société suisse des honoraires pour les architectes et les ingénieurs. Son travail est composé de la direction des travaux, du contrôle de la qualité et de la définition des zones de protection. Selon la table officielle, les honoraires pour la direction des travaux sont de CHF 230.-/heure et pour les autres travaux CHF 155.-/heure. En moyenne, 20 % concerne la direction des travaux et 80 % les autres travaux. Il est important d'avoir quelqu'un de confiance. D'autres communes donnent également régulièrement des mandats au professeur Parriaux, ce qui constitue une référence respectable et honorable. Les chiffres dans le préavis sont basés sur des cas similaires, comme par exemple le captage de Nazareth réalisé il y a 4 ans et d'autres captages réalisés dans le canton. Le résultat de la facture réelle va dépendre des heures qu'il aura passées sur le terrain, et cette facture sera détaillée selon catégorie A ou C. Son travail n'est pas seulement de gérer une activité de fouille. Il doit d'abord vérifier que la fouille soit faite au bon endroit et que les relevés faits au préalable correspondent. Il faut bien estimer la circulation de l'eau. Il faut également vérifier que l'eau arrive au bon endroit dans les captages et qu'elle soit de bonne qualité. Les zones de protection doivent être définies par des traceurs et des petites fouilles pour que l'eau arrive dans les drainages prévus. En plus du travail d'architecte, il y a beaucoup d'analyses sérieuses à faire, d'où la confiance accordée au professeur Parriaux.

Mme Simanis communique l'adresse d'un autre expert, qui était premier auteur de tous les articles parus dans ce domaine au cas où la municipalité voudrait demander un devis pour un autre travail. Il s'agit de Norbert SA, spécialiste en géologie de l'ingénieur et d'environnement, à Lausanne.

M. Ochs répond que l'on peut faire des comparaisons, mais les tarifs demandés par les divers experts sont les mêmes. Mais s'il devait subsister le moindre doute, on peut toujours consulter le Canton qui a des moyens de contrôle.

M. Braguglia aimerait savoir si le professeur Parriaux travaille en tant que personne physique ou morale. Dans les deux cas, quelles sont les garanties en cas de négligence ?

M. Ochs répond qu'il travaille comme personne physique et morale en même temps, puisqu'il est consultant. Il paye ses cotisations AVS ou autres nécessaires. Concernant les garanties, comme il s'agit d'un concept hydrologique, et si une mal fonction devait arriver quelque part, l'entreprise qui fait les fouilles aurait ses responsabilités. D'où l'importance d'un travail fait sérieusement parce qu'il y a des denrées alimentaires en jeu. Un tel travail sera beaucoup plus contrôlé que la simple pose d'un tuyau d'évacuation d'eau.

M. Marc Cornut regrette que la Commission ne se soit pas rendu sur place. La source du Renard a une emprise sur 23 ha et celle de Bron seulement sur 3,5 ha. Cela l'étonne un peu au niveau du bilan hydrologique, car l'eau doit quand même arriver à peu plus que 3,5 ha. Il aurait également aimer connaître l'emplacement des zones de protection S1, S2 et S3.

M. Ochs répond que l'on trouve effectivement des zones de captage plus importantes pour la zone du Renard que pour celle de Bron. Cette anomalie a été relevée par le professeur Parriaux. Le bassin est beaucoup trop grand par rapport à l'eau collectée. La grandeur du bassin définie par les géologues ne correspond pas au débit que l'on pourrait en attendre.

Les zones de protection S1, S2 et S3 sont déjà définies au niveau des captages du Renard et de Bron. Les zones S2 et S3 vont rester identiques, donc aucune modification par rapport aux nouveaux captages. Par contre, les zones S1 vont être redéfinies par rapport aux nouveaux tracés. Ces tracés sont pour le moment prédéfinis et seront confirmés une fois le travail terminé. A priori, on peut comprendre que par rapport aux nouveaux bras, la distance sera de 10 mètres.

M. Stehlin trouve que le montant de CHF 22'200 prévu comme réserve pour adaptation du captage selon fouilles effectives pour la source du Renard est élevé.

M. Ochs explique la complexité et les difficultés pour réaliser un nouveau captage, qui ne peut pas toujours se faire selon les prévisions ou sondages. Il y a toujours beaucoup d'inconnues qui sont mentionnées avec les réserves. Pour prévenir ces inconnues, par exemple fouille plus profonde ou à une autre place, l'entreprise qui réalise les travaux exige des réserves. Par contre, ces réserves n'ont rien à voir avec les divers et imprévus qui peuvent concerner un travail complémentaire ou un travail complémentaire lié au professeur Parriaux. Le captage de Nazareth avait coûté environ 10 % de plus que prévu.

M. Marc Cornut revient sur le problème des zones de protection. Il aimerait connaître la surface en zone agricole et les exigences pour les travaux agricoles dans les zones S2 et S3.

M. Ochs répond qu'il ne s'agit pas de zones agricoles puisque les prés sont prohibés des zones S1. On ne peut y construire un captage, à part pour l'eau d'une fontaine, donc pas d'eau alimentaire. Les zones de protection des eaux souterraines sont définies comme suit selon l'Office fédéral de l'environnement :

La zone de captage S1 comprend les alentours immédiats d'un captage ou d'une installation de réalimentation de la nappe (un périmètre de 10 au moins autour du captage et des drains des puits filtrants). Seules les interventions et activités en rapport avec le captage de l'eau sont autorisées dans la zone S1. Cette interdiction vise à éviter des dégâts aux installations de captage ou une pollution directe de l'eau exploitée. La zone S1 doit être clôturée.

La zone de protection rapprochée S2 doit garantir qu'aucun microorganisme pathogène ne parvienne dans l'eau potable et que l'eau souterraine ne soit pas contaminée ou bloquée sur le dernier tronçon qu'elle parcourt avant le captage. Il est donc interdit d'y épandre du purin. L'infiltration d'eaux usées, de même que tous les types de constructions et d'installations y sont également interdits.

La zone de protection éloignée S3 doit garantir que l'on dispose, en cas d'accident, de suffisamment de temps et d'espace pour écarter tout danger pour l'eau potable exploitée. Les entreprises qui représentent une menace pour les eaux souterraines n'y sont donc pas admises. Il est également interdit d'y laisser s'infiltrer les eaux usées et d'y extraire du gravier.

M. Marc Cornut précise qu'il peut quand-même y avoir des infiltrations dans ces zones là à cause des herbicides ou matières fécales. Pour le moment, il y a beaucoup d'eau en surface vers une parcelle qui est régulièrement cultivée dans la zone du Renard. Les embranchements souterrains sont souvent un peu méconnus.

M. Ochs rappelle que les zones S2 et S3 sont déjà existantes et qu'elles ne seront pas modifiées. Seule la zone S1 sera adaptée. S'il devait y avoir des infiltrations, elles seront mesurées par sondage. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les nouveaux captages sont également faits pour prévenir des infiltrations directes.

M. Stehlin revient sur le point soulevé par la Cofin qui signale que la somme totale des montants des postes « Réserve, divers et imprévus » s'élève à CHF 51'000. Il se fait du souci car si après une étude on arrive encore à ajouter CHF 22'000 pour le cas où. Pourquoi faut-il alors payer une étude ?

M. Célien Cornut rajoute qu'il y a effectivement des frais d'imprévus élevés, ce qui lui paraît normal car le sous-sol est très complexe et impossible à étudier d'une manière

précise. Il trouve que ces frais sont relativement faibles par rapport aux grands travaux prévus.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt le débat et soumet le préavis au vote.

Votation préavis 01/2013

Il est accepté à une large majorité, avec 5 abstentions.

7. Préavis 02/2013 : Demande de crédit complémentaire pour la construction d'une déchetterie et d'un garage pour les bus scolaires aux Gavardes

Les conseillers ont reçu le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances. Mme la présidente appelle d'abord le rapporteur de la commission ad hoc, M. Monod, pour lire les conclusions et ensuite la rapporteure de la commission des finances, Mme Widmer, pour livrer les conclusions de celle-ci.

Mme la présidente remercie les commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Mme la présidente clôt le débat et soumet le préavis au vote.

Votation préavis 02/2013

Il est accepté à une large majorité, avec deux refus.

8. Préavis 03/2013 : Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Plafond d'endettement (législature 2013-2016) et modification des statuts.

Les conseillers ont reçu le rapport de la commission ad hoc. Mme la présidente appelle le rapporteur de la commission, M. Werly, pour lire les conclusions.

Elle remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Matter a lu dans le rapport que la municipalité était en train de négocier au sujet du plafond de cautionnement. Il aimerait quelques informations et connaître le montant de cautionnement prévu.

Mme Weidmann Yenny précise qu'il ne s'agit pas d'une négociation, il y a encore des incertitudes. La municipalité a reçu la confirmation de l'ASFico, autorité de surveillance des finances communales, que légalement on ne pouvait imposer un plafond de cautionnement. La commune devrait seulement être solidaire en cas de faillite de l'ASIJ, ce qui est peu probable. La projection qui avait été effectuée par rapport au travail de la mise en place des besoins scolaires et des effectifs scolaires s'élevait à CHF 21'000'000 et le plafond d'endettement arrondi à CHF 40'000'000. Avec ces chiffres, on a fait une projection du coût de l'élève selon les comptes 2010, avec les amortissements calculés à 4 %. Les frais de CHF 1'788'000 seront à répartir chaque année entre les communes pour couvrir les investissements et le fonctionnement de l'ASIJ. Avec ce résultat et la projection du coût, on arrive à un résultat de CHF 5'100 par élève. Elle rappelle que le coût par élève de 2010 pour Savigny et Forel était de CHF 5'172. L'ASIJ a fait une demande d'emprunt, laquelle doit passer devant le Conseil intercommunal de l'ASIJ qui devra statuer si c'est justifié ou pas. Les investissements se répartiront toujours d'une façon régulière, mais il est encore difficile de prévoir les chiffres exacts.

Mme Félix aimerait connaître la répartition entre communes en cas de faillite de l'ASIJ.

M. le syndic explique que même en cas de faillite de l'ASIJ, l'enseignement va continuer ainsi que les infrastructures. Une nouvelle association sera peut-être créée et le reste de la dette reprise. Il n'y a aucune raison qu'une association telle que l'ASIJ vienne en faillite, de même qu'une autre association de commune. Une association de communes est comme une commune qui ne peut faire faillite.

Mme Simanis Cockell trouve ce préavis très complexe et un peu incohérent. Quand elle essaie de lire en détail les dispositions légales et l'avis de l'ASFico qui disent que la fixation du plafond pour le cautionnement ne doit pas excéder le 50 % de la limite du plafond d'endettement et ne doit pas dépasser, en principe, les 40 % du capital et des réserves de la commune sans mettre les finances de la commune en péril. D'après ce qu'elle a compris, le 40 % du capital et des réserves n'est pas satisfaisant pour Savigny. C'est incohérent d'avoir toutes ces règles du Département cantonal qui sont là pour surveiller et éviter que les communes mettent en péril les finances communales. En même temps, le Canton nous force à créer une

association scolaire en nous obligeant à dépenser autant d'argent. Elle se sent prise au piège, elle avait averti lors du dernier Conseil que cela lui semblait comme sauter dans le vide les yeux fermés au niveau des finances. Le Conseil a accepté cette association, maintenant il faut continuer, mais ce sentiment d'incohérence reste. Donc si quelqu'un est du même avis qu'elle, il faut en débattre ce soir, car après ce sera trop tard, toutes les décisions étant prises par l'association.

M. Thuillard répond que Mme Simanis a apporté les questions en même temps que les réponses. C'est vrai que ce préavis est complexe, mais il y a l'obligation de se mettre en conformité avec les statuts de l'association créée. Il y est prévu que le plafond d'endettement soit voté par les différents conseillers communaux. Ce soir, c'est le plafond d'endettement qui est voté, pas la dette elle-même. Pour le moment, il n'y a pas plus d'emprunt de l'association qu'auparavant. Il y aura un coût de fonctionnement facturé chaque année pour les différentes communes membres selon le nombre de leurs élèves, la répartition est déjà prévue. Les nouvelles constructions viendront par la suite. D'autres associations existantes n'ont pas prévu que ce soit les conseillers qui votent le plafond d'endettement, comme celle de la police ou autres. Si les conseillers de Savigny ont le privilège d'accorder ce plafond d'endettement, mais il ne s'agit pas du plafond d'endettement de Savigny, mais bien de celui de l'association. L'association va facturer toutes ses prestations aux communes.

Mme Weidmann Yenny rajoute qu'elle constate bien les craintes des conseillers communaux par rapport à la perte de pouvoir décisionnel au niveau de l'association. Pour toutes les obligations légales qu'il faut mettre en place au niveau scolaire ainsi qu'au niveau de l'application de la loi sur l'école continue, il y aura des financements à faire. Plus on est nombreux au sein d'une association, plus c'est une chance, car il y aura des avantages pour nous pour créer des structures d'encadrement scolaire. On aura quand-même des compétences de décision, ce qui n'est pas forcément le cas si on était associé à Lausanne.

Mme Schaer aimerait savoir le coût pour Savigny dans le pire des cas. Elle a bien compris que c'est le plafond d'endettement pour toute l'association, mais tenant compte du fait qu'il y a peut-être des communes qui ne payent pas ou ne peuvent payer, combien devra payer Savigny ?

M. le syndic dit qu'il est impossible de répondre à cette question. Les prestations de l'association seront facturées aux communes en fonction de leurs élèves. Tant qu'il y aura des élèves, l'association sera fonctionnelle, il ne peut y avoir d'autres déficits que le financement des communes qui sont membres. Il faudrait alors que tout s'arrête, et ce n'est simplement pas possible, car l'enseignement aura toujours lieu. On ne peut dire : l'association qui va construire pour 40'000'000, cela fait x francs

pour la commune. La construction aura une valeur. Si une nouvelle association devait voir le jour, elle reprendrait tous les biens ainsi que l'enseignement.

Mme Simanis Cockell n'est pas du tout contre cette association. Elle aimerait juste une explication sur l'incohérence des règles de l'ASFiCo qui sont là pour protéger les communes. Les dettes de l'association sont bien grevées au plafond de cautionnement de la commune et c'est là que l'ASFiCo détermine que ce niveau ne doit pas dépasser le 40 % des réserves communales. Ce plafond de cautionnement que l'on va voter dans le futur va dépasser ce montant. A quoi servent alors ces règles de l'ASFiCo ?

M. le syndic donne raison à Mme Simanis Cockell. Le département a édicté des règles qui ne pourront être respectées par le Conseil d'Etat. Pour le moment, la commune de Savigny n'a pas de plafond de cautionnement et il n'en est pas question ce soir.

Mme Simanis Cockell a bien compris les explications et le fait que le Conseil devra voter dans un prochain temps sur le plafond de cautionnement pour l'association. Elle n'aimerait alors pas que la municipalité dise que puisque l'on a déjà accepté le plafond d'endettement, il faut alors accepter le plafond de cautionnement.

Mme Weidmann Yenny rajoute que légalement l'ASFiCo ne peut imposer un plafond de cautionnement. Elle souhaite à terme pouvoir le faire quand il y aura le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 qui entrera en vigueur dès 2016. Cela ne devrait pas être plus haut que le 50 % du plafond d'endettement de Savigny qui est de 27 millions. Cela veut dire que par rapport aux 40 millions d'endettement de l'ASIJ, après répartition du nombre d'habitants et nombre d'élèves, le coût s'élèvera à 11 millions. En principe, on ne devrait pas dépasser le 40 %. Personne ne peut respecter ce dépassement de 40 %. On peut se poser des questions par rapport à ces directives et de la possibilité de les appliquer, mais il est trop difficile d'y répondre.

M. Peissard explique que ces règles légales sont un genre de garde-fou pour le financement que les communes peuvent faire dans le futur pour les investissements ou autre. Ce n'est pas dit qu'on ait pensé à toutes ces associations lorsque cela a été voté, surtout pour les écoles. On a voté les statuts de l'association où il était clair que les communes garantissent le cautionnement des dettes. D'ici 5 ans, on va arriver à 40 millions selon les prévisions, ce qui a été accepté. Il faut être positif et se dire que des études ont été faites sur la démographie des enfants. Ce préavis est la suite logique puisque les communes ou associations doivent faire un plafond d'endettement. On vote donc ce que l'on connaissait déjà. Il aimerait juste citer à M. le syndic qui dit que lorsque l'on construit, les murs ont de la valeur. Lors d'un ancien préavis, il y a environ 10 ans, sur l'extension du complexe scolaire avec doublement de la surface de salle de gymnastique, la municipalité avait demandé un crédit de 11 millions en le justifiant par une obligation dans quelques mois de trois classes

supplémentaires. Initialement, on avait discuté de 5 millions pour arriver à 11 millions. Tout le monde peut se féliciter maintenant que la commission ad hoc et la commission des finances aient refusé ce préavis. Quelques mois plus tard, il n'y avait plus besoin de classes supplémentaires, ce qui est assez exceptionnel. Il est quand-même préférable que ce soit une association qui a une dette que l'on peut répartir sur une population beaucoup plus large et ainsi doubler les moyens financiers. Selon la démographie, les futurs locaux à construire, étape par étape, seront occupés. Cette année, il y a un investissement de 1,5 millions pour 4 classes supplémentaires, des personnes ont été désignées dans l'association pour y réfléchir et donner leur avis. Le risque sera réduit au maximum. Si il y a un plafond d'endettement dans cette association, comme dans une entreprise individuelle ou un consortium, les 9 ou 11 communes qui la composent sont partie prenante et doivent couvrir la dette prévue. Puisque il faut mettre un montant dans le bilan, l'endettement prévisionnel de cautionnement est de 40 millions pour Savigny, dans l'idée que toutes les autres communes ne peuvent plus contribuer et que Savigny serait la seule commune à payer. Il faut toujours mettre le montant maximum comme chiffre de garantie. Il faut rester sur terre. On a voté l'association et les investissements futurs qui seront bien sûr contrôlés et confirmés. Les 40 millions sont réalistes et il faut voter ce préavis.

M. Marc Cornut aimerait connaître le nombre de communes ayant déjà accepté le plafond d'endettement.

Mme Weidmann Yenny cite les communes de Vucherens et Servion qui en débattent ce soir.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt les discussions et soumet le préavis au vote.

Vote préavis 03/2013

Accepté à une large majorité avec 5 abstentions.

9. Communications de la municipalité

9.1 Informations données par M. Jean-Philippe Thuillard

M. le syndic remercie l'assemblée pour les discussions de ce soir.

9.1.1 Administration communale

Le taux d'activité de la collaboratrice à la bourse communale, Mme Elodie Bigler, a dû être augmenté, en passant de 90 % à 100 %, ceci pour venir en renfort à l'Office de la population avec un 20 % au lieu du 10 %

précédemment. Il y a eu la mise à niveau des informations bâtiments, logement et habitants imposée par la loi sur l'harmonisation des registres, ce qui a engendré un travail très conséquent. C'est grâce à cette nouvelle application qu'il n'y a plus de recensement fédéral puisque tous les éléments

statistiques sont maintenant à la commune. D'ailleurs, cet été, quelques quartiers de Savigny ont été sélectionnés par l'office fédéral de la statistique pour effectuer des contrôles de qualité de l'information des registres. Un institut de sondage a été mandaté pour des entretiens. Pour le moment, il n'y a pas encore d'informations circonstanciées à ce sujet.

9.1.2 Statistique

Le chiffre officiel de la population au 31 décembre 2012 est de 3364 habitants.

9.1.3 Le Courrier

A plusieurs reprises, la municipalité a été sollicitée pour financer un abonnement tous-ménages du Courrier, ce qui a toujours été refusé. Le Conseil en a été informé à un moment donné. Lors d'une discussion dernièrement, une sorte de compromis a été trouvé pour soutenir Le Courrier. Un abonnement d'une année sera financé paritairement pour les nouveaux habitants. La municipalité a souhaité cette forme de soutien en espérant que quelques abonnements pourront être conclus par la suite.

9.1.4 Amicale des Savigny

La municipalité a nommé un nouveau délégué pour remplacer Mme Marie-Claire Perroud. Il s'agit de M. Jean-Claude RoCHAT, conseiller communal. Par ailleurs, à l'occasion du congrès 2013, tout de même 14 personnes feront le déplacement du 9 au 12 mai, dont les conseillers Laureline Ballif et Robert Ballif, compte tenu des circonstances en raison de la fête de la musique.

9.1.5 Mobility

Le véhicule Mobility n'est plus sur sa place. La municipalité s'était engagée pour une durée de deux ans en donnant une garantie de déficit de CHF 12'000 par année. La garantie a été mise à contribution. Pour Mobility, cette voiture n'était pas rentable et ils ont renoncé à poursuivre cette mise à disposition.

9.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

M. Regamey remercie pour l'acceptation du préavis pour la déchetterie.

9.2.1 Déchetterie

Les travaux ont repris. Dans la mesure où il y avait un hiver froid et un printemps humide, les conditions sont loin d'être optimales. D'ici fin juillet, on pourra poser la charpente.

Un accord a été trouvé avec la commune de Pully pour les 250 habitants des Monts-de-Pully. Par contre, pour Belmont, lors du Conseil de jeudi dernier, suite à une motion de la commission ad hoc concernant les informations et le règlement des déchets, le Conseil communal a décidé de poursuivre le ramassage des gros déchets de porte à porte. Ils renoncent donc à venir à notre déchetterie.

9.2.2 Déchets

Avec l'introduction de la taxe au sac des communes environnantes, on trouve quelques sacs poubelles de plus dans nos containers. Par rapport aux comptes de fin mars de l'année passée, cela représente environ 4 à 5 tonnes de plus. Au mois d'avril, cela devrait se stabiliser un peu.

9.2.3 Réseau routier

La réfection de la route des Miguettes était faite en 2012 avec la pose d'une membrane qui n'a malheureusement pas tenue. L'entreprise qui a effectué ces travaux les refera cette année sous garantie.

9.2.4 Routes de Chexbres et de Lutry

Les travaux de réfection de route selon le préavis de l'année passée d'un montant de CHF 205'000 ont été faits. La facture finale se monte à CHF 175'000.

9.2.5 Travaux 2013

Les routes de Cérèse, Tantérine, Gravière et Pré la Pierre jusqu'à la croisée de Nialin seront refaites.

9.2.6 Forêts

Des coupes 2012/ 2013 ont été effectuées. Il y a eu environ 200 m³ de chablis suite aux intempéries de l'hiver. Tous les bois ont été enlevés. Environ 6500 épicéas ont été plantés.

9.3 Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny

Mme Weidmann-Yenny remercie pour l'acceptation du préavis et espère pouvoir avancer avec l'association et faire du bon travail.

9.3.1 Transport scolaire

M. Philippe Desarzens, chauffeur de bus scolaire, ne fait plus partie du personnel 2013.

9.3.2 ASIJ

Le mercredi 17 avril a eu lieu un Conseil intercommunal à Forel. Le total du budget 2013 à répartir entre les communes se monte à CHF 5'962'000. La répartition du coût de l'élève pour Savigny, selon le nombre d'élèves, se monte à CHF 4'261. Le deuxième préavis concernait les autorisations statutaires pour la législature, dont les dépenses extrabudgétaires jusqu'à une compétence de CHF 50'000, l'acquisition et aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers et l'autorisation de plaider. Le troisième préavis concernait les traitements et tarifs du comité de l'ASIJ et du Conseil d'établissement, dont les vacations du comité directeur ont été fixées à CHF40.- la séance par heure et à CHF 35.- par heure pour le Conseil d'établissement. Un autre préavis demandait un crédit de CHF 175'000 pour la rénovation de deux classes au collège du Raffort et le dernier préavis traitait de la fixation du statut du concierge du collège du Raffort. Mme Weidmann Yenny rappelle les noms des 9 délégués qui étaient tous présents et les remercie pour leur engagement : Mmes Ballif et Guignard, MM. Borloz, C. Lavanchy, Matter, Monod et Peissard, qui siège à la Commission des finances. La municipalité était représentée par MM. Ochs et Regamey.

9.4 Informations données par M. Sylvaire Coquil

9.4.1 SDIS

Un préavis sera présenté en juin concernant le regroupement des différents SDIS, pour faire suite à la dénonciation de la convention entre Savigny et Epalinges.

9.4.2 Police

L'association de la police se porte bien. Un conseil intercommunal aura lieu en juin, auquel les 4 délégués de Savigny prendront part. Le nouveau règlement de police sera débattu, sur lequel on travaille déjà depuis plusieurs mois.

Le personnel de la police s'étoffe un peu plus. Le sergent Pidoux a été affecté aux communes de Savigny et Belmont comme agent de proximité.

La police a acquis un radar. Des contrôles s'effectueront à Savigny pour le bien de la sécurité de tous.

Un site internet sur la police va être ouvert ces tous prochains jours. Jusqu'à présent, on avait une page incluse dans le site de Pully.

9.5 Informations données par M. Jacques Ochs

Il remercie le Conseil pour l'acceptation de son préavis.

9.5.1 Chiffres Service des eaux

Ce ne sont pas seulement les chiffres qui sont importants, mais surtout la qualité d'eau qui est consommée tous les jours. Tous les chiffres liés aux résultats de l'année figureront dans le rapport de gestion. L'année 2012 a été excellente au niveau de l'eau, l'année 2013 a également bien commencé. Savigny a seulement utilisé 52m³ d'eau en provenance de Lausanne, ce qui correspond à la consommation annuelle d'une personne.

Il n'y a eu que peu de fuites cet hiver, lesquelles ont pu être réparées très rapidement.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Crettaz désire connaître la date de remise du préavis sur la taxe déchets.

M. Regamey pense que le préavis sera prêt en octobre. Lors du prochain marché de Savigny, une information sur la taxe au sac et sur Gedrel sera proposée aux habitants.

Il profite de rappeler que l'on pourra seulement accéder à pieds à la déchetterie vers le rural lors de la fête cantonale de la musique, car la route sera fermée à la circulation.

Mme Ballif rappelle que la municipalité avait annoncé au printemps 2011 que la taxe pompier ne serait plus perçue d'ici deux ans. Nous sommes en 2013 maintenant et elle vient de recevoir la nouvelle taxe à payer.

M. Coquil affirme que cette taxe prendra fin à la fin de cette année et ne sera plus perçue en 2014.

M. Marc Cornut signale qu'on est à la veille de l'établissement du calendrier pour les sociétés locales. Un essai a été fait pour les marchés annuels, soit une année à Forel et l'autre à Savigny. Les quelques sociétés ayant participé à Forel ont plus ou moins été satisfaites, d'autres n'y sont pas allés à cause du prix demandé. Que ce passera-t-il cette année, en sachant que le responsable de l'organisation pour Savigny est la commune, respectivement l'Union des sociétés locales pour Forel.

M. le syndic signale qu'il n'y a plus de président ou de responsable pour l'Union des sociétés locales à Savigny, ce qui est regrettable. Quelques années en arrière, un tarif préférentiel a été instauré pour favoriser les sociétés membres de l'USL, la même USL qui organisait également le 1er août. Mais comme plus personne ne fait rien dans cette société, il se demande s'il ne faut pas supprimer les avantages. Les sociétés locales doivent se bouger en peu et aller de l'avant pour créer un comité qui soit actif, sinon, à court terme, les avantages accordés par la municipalité à l'USL seront supprimés.

M. Regamey répond concernant le marché. Il fera un bilan après le marché de cette année pour savoir s'il faut continuer à organiser ce marché chaque année, ou si on le fait une fois tous les deux ans. Cette année, les sociétés de Forel pourront participer à Savigny.

M. Perreten annonce que le coefficient d'exfiltration pour les personnes se rendant à l'Amicale des Savigny est de 0,416 %, il espère que le coefficient des visiteurs pour la fête cantonale de musique à Savigny soit plus important. Il adresse les remerciements à la municipalité pour son soutien et la permanence du suivi. Il était extrêmement important aux organisateurs de pouvoir compter sur cet apport. Il remercie également les conseillers d'avoir suivi les travaux de loin ou de près et les membres qui sont impliqués dans l'organisation. Il encourage toutes les personnes à aller admirer les magnifiques décorations dans la cantine ou autres constructions et à suivre les manifestations et spectacles, dont certains sont gratuits. Un courrier sera adressé à tous les riverains concernés pour annoncer les restrictions de circulation et nuisances éventuelles durant la fête. Certains pourront obtenir un macaron qui leur permettra de déroger aux limitations d'accès.

M. Stehlin aimerait connaître le nombre de viennent-ensuite qui reste disponible pour le Conseil.

Mme la présidente le rassure en disant qu'il en reste encore quelques-uns, environ 8.

Mme Ballif remercie la municipalité d'avoir permis aux enfants des écoles de fréquenter la patinoire d'Oron cet hiver. Elle aimerait savoir s'il y a eu des échos concernant cette activité et si la municipalité compte reconduire cette opération l'année prochaine.

Mme Weidmann Yenny répond que les élèves des classes de 4e année ont eu la possibilité d'utiliser la patinoire d'Oron à 3 reprises par classe durant cet hiver. Ils y étaient conduits au moyen des transports scolaires. Si l'opportunité se représente l'hiver prochain, l'expérience sera reconduite.

Mme Schellenbaum Sprenger se réjouit d'apprendre que la route de Pré-la-Pierre sera refaite. Beaucoup d'enfants empruntent l'arrêt du bus La Palaz direction Mollie-Margot. Ne serait-il pas possible de goudronner un emplacement pour des raisons de sécurité.

M. le syndic répond qu'il faut déjà voir s'il y a moyen de prendre un peu de terrain, pour le moment il ne sait pas.

Mme Simanis Cockell aimerait remercier M. Regamey de la part de son mari pour avoir refait l'arrêt du bus à l'Ancienne Poste, comme cela avait été demandé par la commission de gestion.

La parole n'est plus demandée.

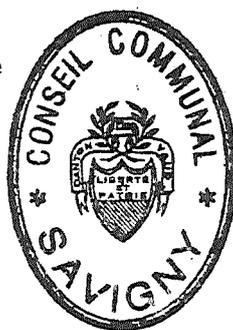
Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée à 21h.45.

La présidente



L. Libal



La secrétaire



A.M. Guignard